

12 mar 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 12 mars 2004](#)

Management des établissements scientifiques

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de L'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management au sein des établissements scientifiques de l'Etat.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de L'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management au sein des établissements scientifiques de l'Etat.

Cette mesure instaure un régime transitoire pour les candidats qui ont déjà entamé et parcouru la procédure de sélection sous le régime qui a été abrogé. Il ne sera plus tenu compte du résultat et du classement qu'ils ont obtenu : ils devront participer à une épreuve orale unique, sans devoir subir au préalable des tests informatisés et standardisés. De la sorte, les intérêts de ceux qui ont posé leur candidature seront sauvegardés et les procédures pourront être menées à bonne fin, dans les délais compatibles avec les conditions requises pour assurer un bon fonctionnement des institutions scientifiques. (*) du 22 janvier 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe